

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 12-2023

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 22 janvier 2024 à 20 heures, à l'Édifice P.-Benoit, situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Rendre conforme la marge minimale de recul avant à 8,88 mètres au lieu de 9,00 mètres.

- Identification du site concerné : 127, route Proulx
Deschambault-Grondines, Québec

Lot : 6 253 352
Zone : Ia-301

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 21^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 21 décembre 2023 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, Directrice générale et
greffière-trésorière